Département de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mil dix-huit le 24 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 13

<u>Etaient présents</u>: APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absente excusée : AVALLET Michèle (pouvoir à SANTONAX Martial)

Date de la convocation: 17 mai 2018

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Vente d'un terrain communal

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un délaissé de terrain en bout de la parcelle cadastrée C 663, au lieu dit « étang des chèvres ». M. PUPAT Jean-Marie, domicilié à Saint Barthélemy, souhaite acquérir ce terrain, d'une superficie d'environ 10 ares, limitrophe à son parc.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

D'approuver la vente de cette parcelle,

D'accepter de fixer le prix de vente à 500 €,

D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte définitif de vente,

Madame le Maire précise que tous les frais de cette vente sont à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 24 mai 2018

Le Maire, Angéline APPRIEUX

